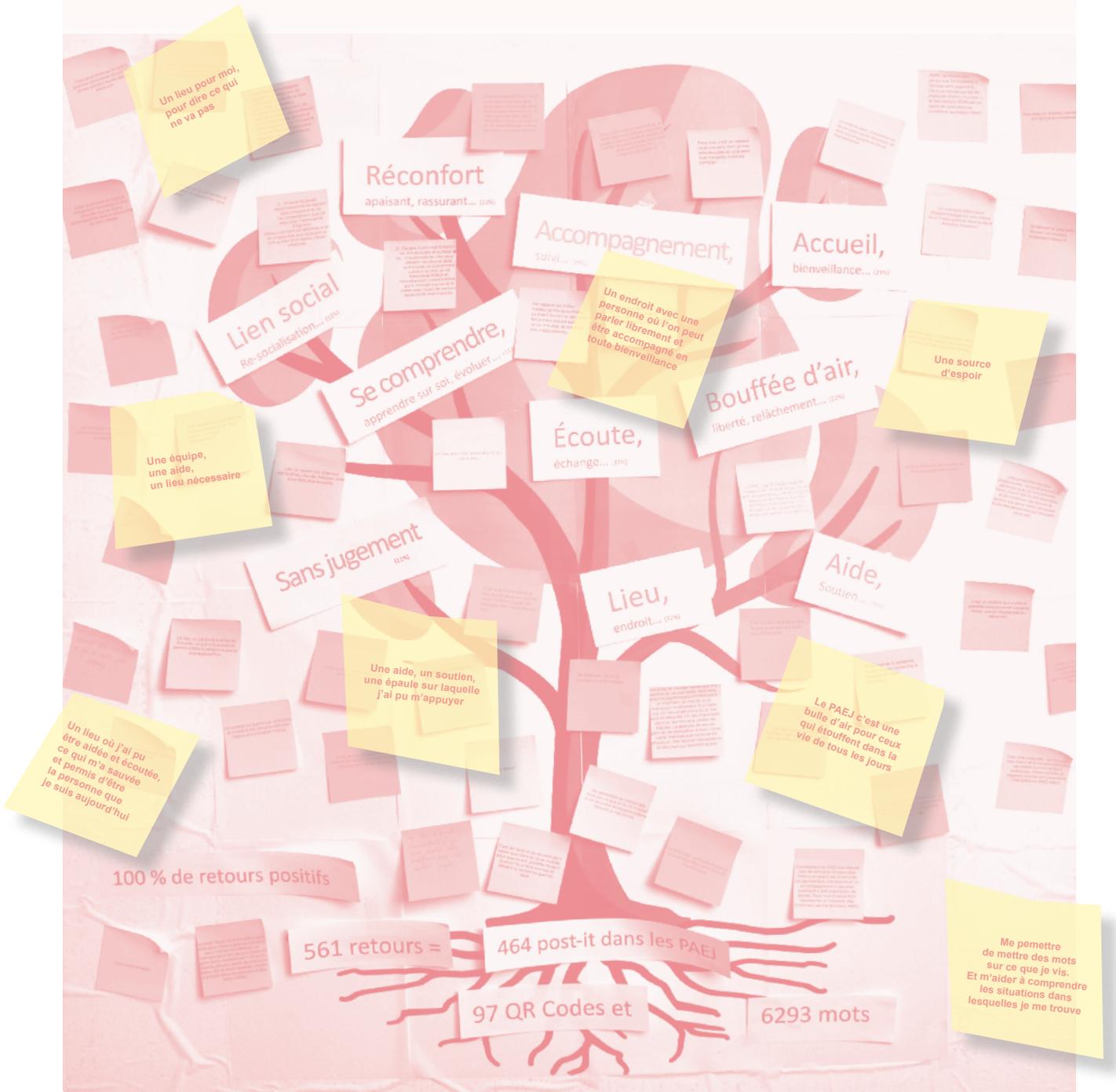




ANP AEJ

2023

RAPPORT ANNUEL

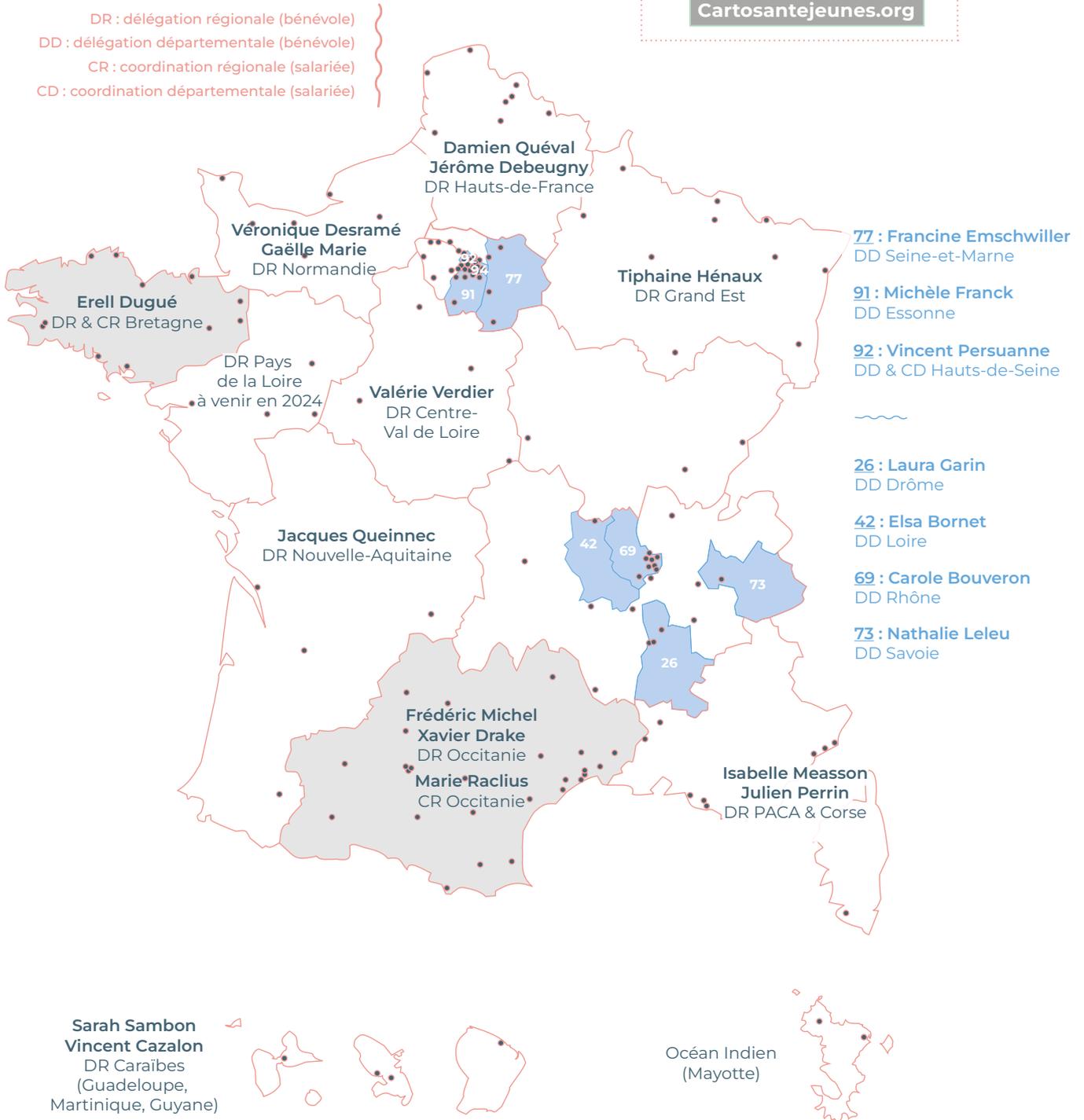


CARTE D'IMPLANTATION DES PAEJ ADHÉRENTS

au 31/12/2023

DR : délégation régionale (bénévole)
 DD : délégation départementale (bénévole)
 CR : coordination régionale (salariée)
 CD : coordination départementale (salariée)

Retrouvez les coordonnées
 des PAEJ sur le site
[Cartosantejeunes.org](https://cartosantejeunes.org)



CHIFFRES CLÉS au 31/12/2023



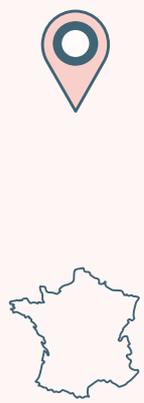
204
PAEJ
financés Caf

↓

soit
1061
points de
contacts

↓

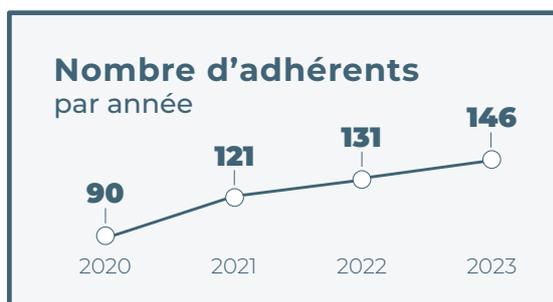
dans **83**
départements
(82% des départements
sont couverts)



146
adhérents



→ **142** PAEJ
& 4 adhésions
individuelles



12
administrateurs



3 salariés
(2,3 ETP sur l'année)



2 coordinations
régionales salariées

Délégations

- 9** délégations
régionales bénévoles
(sur 14 régions)
- 7** délégations
départementales
bénévoles

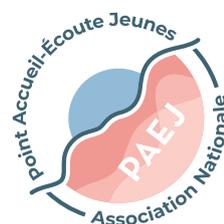
SOMMAIRE

- | | | | |
|---|---------------------|----|-------------------------------------|
| 4 | Le mot du président | 14 | Rapport moral et d'orientations |
| 5 | Historique des PAEJ | 16 | Rapport financier |
| 6 | Gouvernance | 17 | Sigles |
| 7 | Rapport d'activité | 18 | À propos de l'ANPAEJ / Les salariés |

LE MOT DU PRÉSIDENT



**Marc Leray,
président de l'ANPAEJ**



Je souhaite saluer le travail et l'implication de celles et ceux qui agissent sur le terrain auprès des publics et qui contribuent également d'une façon ou d'une autre à la dynamique de l'ANPAEJ.

Que vous soyez en présentiel, en visio, mais aussi ceux qui n'ont pas la possibilité ou la disponibilité de pouvoir participer à ce moment de partage annuel qu'est l'assemblée générale.

Merci au conseil d'administration, très sollicité par l'actualité dense de cette période de transfert de tutelle à la Cnaf, qui anime les différentes commissions internes et assure des délégations sur plusieurs thématiques. Aux délégués régionaux et départementaux qui fédèrent les PAEJ de leur territoire et initient des échanges avec les institutions locales.

Merci également aux salariés : Mickaël, Juliette et Christine qui ont porté en 2023 cette dynamique associative dans un dialogue permanent avec les PAEJ, auprès des autorités de tutelle et des autres associations ou fédérations nationales.

La labellisation : une nouvelle étape pour les PAEJ et l'ANPAEJ

► POUR LES PAEJ

2023 clôture les trois années «**transitoires**» qui ont été nécessaires pour formaliser le transfert du pilotage et de la gestion des PAEJ de la DGCS à la Cnaf.

S'ouvre ainsi un nouveau chapitre pour les PAEJ, celui de la **labellisation** sur la base de l'agrément de leur projet au regard du nouveau **Référentiel** Cnaf et des principes de financement de la **prestation de service (PS) PAEJ**.

C'est à proprement parler un nouveau défi : celui d'aboutir à un socle commun de missions, tout en préservant, non seulement les spécificités des pratiques, mais également les particularités territoriales.

Car l'on sait que c'est la **diversité** des PAEJ qui fait la richesse et la pertinence de ces **dispositifs adaptés localement**. Contrairement aux apparences, cette diversité n'est pas une hétérogénéité, car le socle des missions, le sens et l'orientation des actions sont partagés. L'écueil à éviter sera celui de la standardisation, de l'institutionnalisation.

► POUR L'ANPAEJ

Ces années ont été nécessaires pour poursuivre la structuration de l'ANPAEJ comme «**Tête du réseau des PAEJ**». Uniquement portée par l'implication et la détermination des acteurs de terrain depuis sa création il y a

26 ans, en 1997, l'association nationale peut, depuis 2020, compter sur deux salariés : un Coordinateur national et une Chargée de mission. C'était la volonté conjointe de la DGCS, de la DIPLP et de la Cnaf que de donner, enfin, à l'association les moyens de ces recrutements.

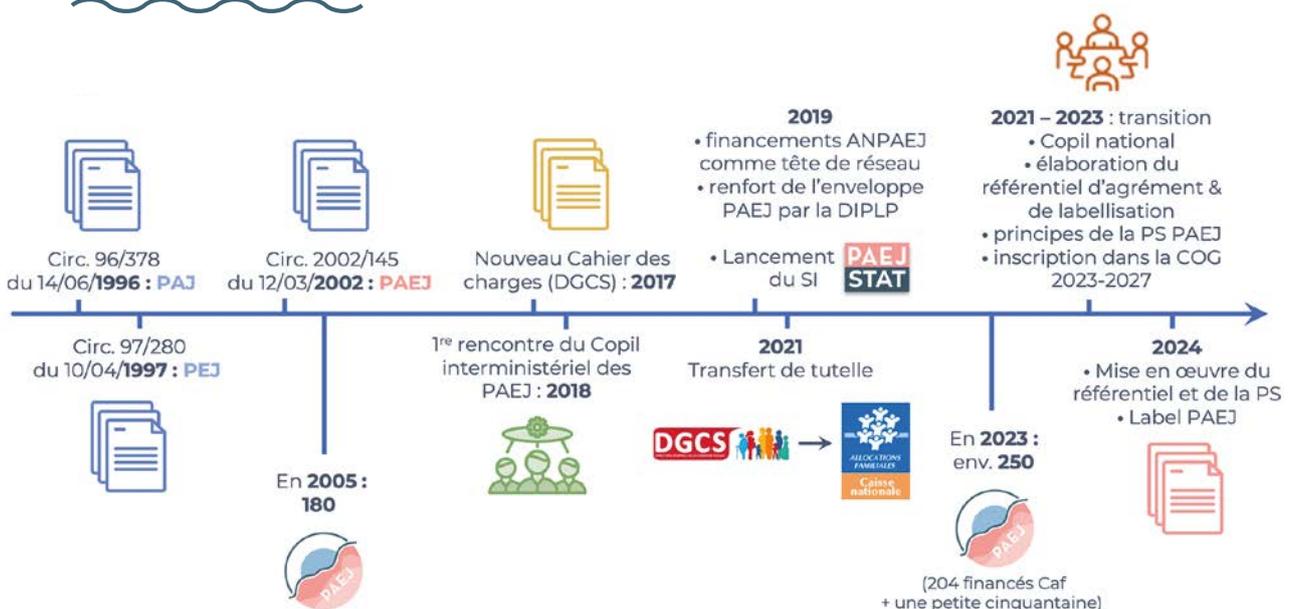
Ceci, comme le précise la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), pour atteindre les objectifs suivants :

- **1 : structurer la coordination du réseau des PAEJ ;**
- **2 : promouvoir les PAEJ et améliorer leur lisibilité.**

Notamment en chargeant l'ANPAEJ de concevoir et de gérer un Système d'Information (SI) «**PAEJstat**» en mesure de recueillir, à partir d'un lexique partagé entre les PAEJ et homogène aux termes du Référentiel Cnaf, des données qui devraient permettre, à terme, de prendre la mesure de l'impact de l'action des PAEJ en les consolidant du local au national.

Le défi pour l'ANPAEJ est également d'accompagner les PAEJ dans leurs **démarches de labellisation** en veillant à ce que le processus de mise en conformité avec le Référentiel Cnaf se fasse en **respectant le temps nécessaire à une «reconfiguration locale»** qui ne dépend pas uniquement des efforts du PAEJ, mais également des Caf, des co-financiers et des acteurs locaux. Le Référentiel d'une part, et la concertation ANPAEJ-Cnaf d'autre part, seront les leviers qui pourront servir localement aux PAEJ.

HISTORIQUE DES PAEJ



GOVERNANCE

ANPAEJ

-

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE
(AGO)**

— le 19 juin 2023 à Paris

— 65 personnes présentes (présentiel et distanciel)

— validation des différents rapports statutaires et organisation d'un temps de questions-réponses avec les interlocutrices de la Cnaf

— composition ANPAEJ : 12 administrateurs, élus pour 3 ans — 1/3 du conseil d'administration (CA) renouvelé chaque année

Liste des administrateurs à l'issue de l'AGO du 19/06/2023

Christophe AUROUET : PACA - ARPAS

Imelda CHANOINE : Île-de-France - ANRS

Xavier DRAKE : Occitanie - Groupe SOS 34

Erell DUGUÉ : Bretagne - SeSAM Bretagne

Sophie FIRUTH : PACA - ESJ Pays Aubagnais

Tiphaine HÉNAUX : Grand Est - UDAF 08

Méline HUBER : Grand Est - Alt 67

Marc LERAY : Occitanie - Adhésion individuelle

Frédéric MICHEL : Occitanie - ARPADE

Jean-Pierre MUNICH : Occitanie - MLOA

Émeline NOIRÉ : Grand Est - CMSEA « Les Wads »

Jacques QUEINNEC : Nouvelle Aquitaine - Les Cygnes de Vie

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises en 2023, dont une à l'occasion du séminaire annuel en présence des délégués régionaux et départementaux.

Les membres du Bureau ont été élus en CA du 10 juillet et se sont réunis une fois en 2023

Marc LERAY – Président

Méline HUBER – Vice-présidente

Tiphaine HÉNAUX – Secrétaire

Émeline NOIRÉ – Secrétaire adjointe

Jacques QUEINNEC – Trésorier

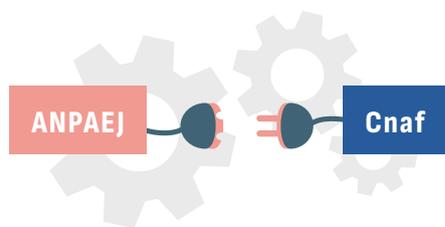
Christophe AUROUET – Trésorier adjoint

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Adopté par l'AG du 17/06/24

Poursuite des contributions auprès de la Cnaf sur le référentiel des PAEJ

Contrairement aux années précédentes, la Cnaf n'a pas souhaité en 2023 rassembler le comité de pilotage national (composé de onze Caf, six PAEJ ainsi que la Cnaf et l'ANPAEJ). Les travaux se sont poursuivis à travers **sept sessions de travail bilatérales avec la Cnaf**, spécifiquement consacrées au référentiel et aux modalités de calcul de la prestation de service (PS).



L'ANPAEJ a apporté ses contributions pour :

- ▶ garantir que les termes utilisés et les pratiques décrites soient en phase avec les enjeux et l'expertise des PAEJ, acquise depuis plus de 25 ans;
- ▶ plaider pour la prise en compte d'une large variété de professionnels dans la prestation de service (y compris des temps de coordination, d'encadrement/direction, de gestion administrative et d'entretien) et de frais de fonctionnement;
- ▶ relayer les inquiétudes ou alertes remontées des PAEJ adhérents sur : le seuil de financement Caf par rapport au coût total des PAEJ, la grande hétérogénéité des por-

tages, des ressources, des territoires et des cofinancements...

- ▶ insister sur les besoins de pilotages à tous les échelons : en local/départemental par chaque Caf; en régional afin de s'adresser aux ARS, Conseils régionaux, Commissaires Pauvreté; en national, via un comité de pilotage à l'initiative de la Cnaf. Dans tous les cas, il s'agit d'œuvrer à la lisibilité des PAEJ, et de garantir des moyens suffisants et pérennes en rassemblant autour de la table les acteurs des politiques publiques jeunesse.

Une attention particulière a été portée aux PAEJ qui auront le plus gros travail pour se mettre en conformité

avec les objectifs du référentiel. Ils seront accompagnés de manière spécifique pour éviter les ruptures ou fragilisations. L'objectif premier de la Cnaf est de maintenir les structures existantes, ce qui va de pair avec un bon maillage du territoire.

Ainsi la Cnaf a annoncé que tous les PAEJ existant en 2023 seraient agréés en 2024, dès lors qu'ils en font la demande. Ils seront accompagnés pour se mettre progressivement en phase avec tous les attendus du référentiel.

Au dernier trimestre 2023, en plus de la responsable du pôle Enfance, jeunesse et parentalité, **une référente PAEJ au sein de la Cnaf** a été

La présidente du conseil d'administration de la Cnaf, M^{me} Sancerni, a été alertée, en marge de la journée nationale du 30 novembre. L'ANPAEJ lui a adressé un courrier ainsi qu'une note de contexte, pour rappeler les enjeux aussi bien pour les PAEJ que pour les Caf. Mais aussi et surtout que le transfert à la Cnaf ne devait être synonyme de « désengagement » ni pour l'État, ni pour les collectivités territoriales.



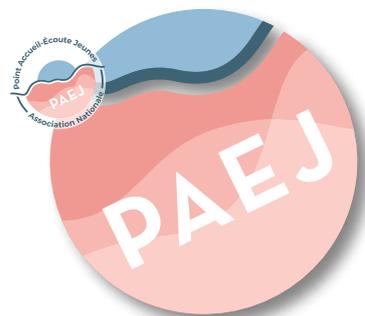
Isabelle Sancerni – intervention lors de la journée nationale des PAEJ le 30/11/2023

identifiée, travaillant à mi-temps sur ce poste, et à mi-temps au sein d'une Caf. Sa connaissance des préoccupations et difficultés de terrain est un point positif qui sera profitable à la fois aux PAEJ et aux Caf pour la mise en œuvre du référentiel et de la prestation de service en 2024.

Garantir la lisibilité des PAEJ

En parallèle des sessions de travail avec la Cnaf, l'ANPAEJ a œuvré auprès **des autres instances de l'État** pour sensibiliser sur les forts enjeux autour de la mise en œuvre de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, et sur la nécessité de favoriser la concertation interministérielle : en matière de politiques jeunesse, de cohésion sociale et de solidarités.

- ▶ **Un courrier a été adressé au Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Jean-Christophe Combe** en mars. Il visait à alerter le ministre sur la situation des PAEJ, et le besoin impérieux .../...



RAPPORT D'ACTIVITÉ

de réévaluer l'enveloppe nationale (neuf millions d'euros en 2022). Cela par le biais de la COG, mais également en concertant l'action de l'État (ARS, Pacte des Solidarités, subventions politique de la ville, fonds interministériel de prévention de la délinquance, collectivités).

► **La Secrétaire d'État chargée de l'Enfance, Charlotte Caubel**, a formulé en ouverture de notre journée nationale, le souhait d'une action mieux coordonnée, au service des publics les plus vulnérables. Elle a plaidé pour que le réseau des PAEJ et son articulation avec les autres dispositifs fassent l'objet d'une attention particulière du gouvernement, notamment après les émeutes de l'été 2023.

► **Les partenariats étroits avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) se sont poursuivis tout au long de l'année** pour : mobiliser en interministériel et favoriser les concertations sur le sujet des PAEJ, notamment au moment des négociations COG, mais aussi ensuite, pour visibiliser les PAEJ à l'occasion de la mise en œuvre du Pacte des Solidarités. Les deux institutions ont également permis l'obtention des locaux ministériels pour l'organisation de la Journée nationale, le 30 novembre.

► **Le contact a été instauré avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)** : rencontre avec le Sous-directeur de l'action éducative, puis l'ANPAEJ est intervenue lors d'un séminaire à l'attention des conseillers techniques placés près des recteurs (médecins, infirmiers, service social et psychologues de l'éducation nationale) lors d'une table ronde des partenaires, sur comment travailler ensemble.

EN 2023

L'ANPAEJ A RÉALISÉ :

9 contributions / notes à l'attention de la Cnaf

7 contributions / notes à l'attention des autres représentants de l'État (DGCS, DIPLP, DGESCO, matinale parlementaire sur la prévention en santé)

5 lettres d'information à l'attention des PAEJ adhérents

Focus sur la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027



La Convention d'objectifs et de gestion

de la branche Famille pour la période 2023-2027 a été signée le 10 juillet 2023. Cette convention est ensuite déclinée en contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion (CPOG) entre la Cnaf et chaque Caf. Elle définit les priorités d'intervention et les moyens pour cinq ans.

Les PAEJ sont cités dans la fiche thématique 3 (page 26 à 29). Notons également la mention de l'engagement suivant :

« **Faciliter la coordination avec les ARS et les collectivités territoriales dans le financement des PAEJ** » et ce, à échéance 2023 et 2024.

L'enveloppe nationale Cnaf allouée aux PAEJ dans le cadre du Fonds national d'action sociale sera plus que doublée entre 2022 et 2027, passant de 8,9 M à 18,4 M€. Il s'agit d'une **revalorisation significative inédite depuis 2019, qui devrait cependant rester trop limitée pour permettre à la branche famille de tenir tous ses objectifs** pour maintenir et développer l'existant et déployer le maillage du territoire dans les dix-huit départements non pourvus. L'enjeu des cofinancements est donc plus que jamais d'importance.

LE FONDS NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Projection des dépenses du Fnas de 2022 à 2027 (milliers d'euros)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Taux de variation annuel moyen	Dépenses 2027 moins 2022
POINTS ACCUEIL-ÉCOUTE JEUNES	8 953	9 949	13 808	15 237	16 755	18 424	15,5%	9 471

Extrait de la COG 2023-2027 de la Cnaf, page 117

JOURNÉE NATIONALE DES PAEJ

240 participants

16 ateliers, sur 6 thématiques

2 temps en plénière

Un retour sur cette journée, ainsi que l'enregistrement des plénières sont accessibles en ligne sur www.anpaej.fr et l'ensemble des fiches synthèses réalisées pendant les ateliers a été communiqué aux adhérents.

LES RETOURS DES PARTICIPANTS

SUR LA JOURNÉE NATIONALE DES PAEJ 2023



52 réponses au questionnaire de satisfaction



92% répondants satisfaits



Synthèse de l'enquête de satisfaction à l'issue de la Journée nationale du 30/11

2023 : l'impulsion d'une dynamique associative

L'année 2023 a été marquée par un nouvel élan dans le dynamisme et la structuration de l'association. À la fois en national : refonte de la trame de lettre aux adhérents; relance d'une journée nationale annuelle; renfort de l'équipe salariée à partir de septembre; meilleure visibilité des PAEJ auprès des instances; participation et prises de positions pour la rédaction du référentiel d'agrément des PAEJ...

Mais aussi dans les territoires, où ont été organisées des rencontres régionales PAEJ en Bretagne, dans les Hauts-de-France et en Occitanie.

La vigueur d'une association tête de réseau nationale se mesure à sa capacité à rassembler et fédérer pour : se rencontrer, échanger, confronter parfois ses pratiques, en gardant présent à l'esprit que chaque territoire a ses spécificités, certes, mais que les expériences se nourrissent mutuellement. Car, le plus souvent, les préoccupations des jeunes, de leur entourage, mais aussi des professionnels au sein du PAEJ, ou encore des partenaires, se recoupent.

Le réseau national est là justement pour permettre des temps « hors » de la ferveur des missions quotidiennes, pour faire un pas de côté, prendre une inspiration, et élargir son champ de réflexion.

C'est dans cet état d'esprit que **la Journée nationale des PAEJ a été organisée, le 30 novembre, au sein du Ministère des Solidarités et des Familles.**

Un tel rendez-vous n'avait pas eu lieu depuis 2019 (covid) et il était nécessaire de le proposer pour favoriser l'interconnaissance entre adhérents de l'ANPAEJ, rappeler que même si parfois les professionnels sont isolés, ou les fonctionnements divergent, **le sentiment de faire partie d'une entité, d'un réseau national** est important et rassurant. Bien sûr, une large place a été faite aux ateliers pour permettre l'expression des professionnels de terrain, et valoriser l'action des PAEJ. Cette journée a aussi eu une vocation institutionnelle, pour mobiliser la Cnaf, la DGCS, la DIPLP, un grand nombre de Caf, la Secrétaire d'État chargée de l'Enfance et, dans une moindre mesure, une ARS et un Conseil régional.

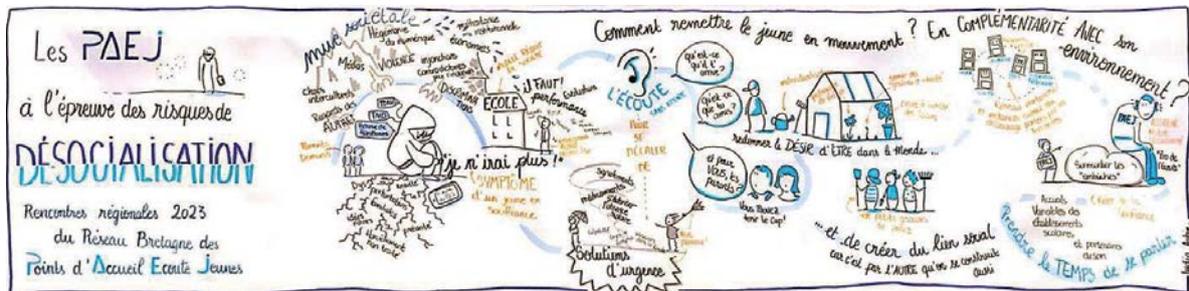
L'échelon régional est également pertinent pour faire réseau, dès lors qu'une impulsion se fait. Elle peut être via une coordination régionale salariée (Bretagne ou Occitanie), ou via une délégation bénévole (Hauts-de-France).

Ainsi en 2023, **le réseau des PAEJ Bretons** a organisé sa première rencontre à l'attention des administrateurs des onze structures gérant les dix-huit PAEJ de la région. Une façon pour chacun d'affirmer l'intérêt et l'attachement à la dynamique régionale, lors d'un rendez-vous qui devrait être reconduit annuellement. Le réseau a également été mobilisé par l'intermédiaire d'un groupe de travail interne dédié à la conception d'un espace collaboratif. Puis à deux reprises, les PAEJ ont été consultés. D'abord pour mettre en place un annuaire permettant d'identifier des personnes « ressources » par thématiques. Puis ensuite pour faire une photographie des problématiques majoritairement rencontrées sur le terrain.



Journée nationale des PAEJ, le 30/11/23 à Paris

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Fresque réalisée pour le réseau des PAEJ Bretons, par Lydia Aubin

De plus, les 16 et 17 novembre (1 jour et demi), les 1^{ères} rencontres régionales du Réseau ont réuni 43 professionnels exerçant au sein des PAEJ. L'ensemble des 18 PAEJ était représenté pour aborder les actualités du réseau, ainsi qu'un travail sur le thème « **les PAEJ à l'épreuve des risques de désocialisation** », grâce à des ateliers et une conférence par Thierry Delcourt, pédopsychiatre. Une table ronde avec les financeurs Bretons a clôturé cette rencontre.

Les Hauts-de-France ont organisé le 26 septembre, pour la deuxième année consécutive, une journée à Arras, intitulée « **Jeune et numérique, entre potentiel et rupture ?** ». Échange de pratiques entre professionnels (plus de 30 présents), interventions du Conseil national du numérique, et de Vanessa Lalo,

psychologue spécialiste des jeux vidéo, des pratiques numériques et leurs impacts, ateliers... le programme visait à projeter les professionnels des PAEJ dans ce monde qu'ils côtoient ou non, mais auquel ils sont confrontés de par l'accompagnement des jeunes. Plus précisément, les questions suivantes ont été abordées : *le numérique en famille* (quelle place le numérique a pris au sein de la famille, quel impact sur les relations entre parents et jeunes?) – *Comment les jeunes appréhendent le harcèlement et la violence en ligne, quel accompagnement proposer ?* – *L'identité numérique : une nouvelle façon de vivre son adolescence ?* – *L'usage du numérique peut-il développer des compétences, de nouvelles capacités, quels en sont les risques ?*

En Occitanie, le retour d'une coordinatrice régionale à mi-temps en début d'année a permis de relancer l'organisation d'un séminaire régional, les 1^{er} et 2 juin. Le mot d'ordre était le suivant : « **Construisons ensemble le projet des PAEJ en Occitanie** ».



Journée organisée en Occitanie

Une large place a été allouée aux ateliers, afin que les professionnels des PAEJ, mais aussi des Caf, de l'ARS ou de certaines collectivités puissent réfléchir autour des cinq axes suivants : le diagnostic territorial : *problématiques, besoins et remontées de terrain* – *la mise en œuvre du projet des PAEJ au regard de ses missions sociales et de son territoire* – *les ressources financières et l'inscription dans un réseau* – *la structuration des partenariats* – *valorisation de l'activité, évaluation*.

Des temps institutionnels ont eu lieu en ouverture et en clôture des journées, avec l'intervention de la Cnaf et de l'ANPAEJ, aux côtés de Caf, de l'ARS et de la collectivité. Une conférence a été organisée par la philosophe Julie Soustre, sur les spécificités de l'accompagnement adolescent. Sans oublier une soirée conviviale.



Journée organisée en Hauts-de-France



EN 2023, 126 PAEJ ONT UTILISÉ PAEJSTAT

LES CHIFFRES SUIVANTS SONT DONC REPRÉSENTATIFS

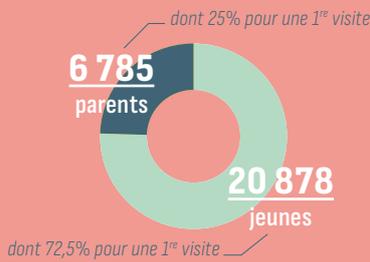
DE 62% DES PAEJ À CE JOUR RECENSÉS PAR LA CNAF



673 LIEUX D'ACCUEILS

+11,8% par rapport à 2022

NOMBRE DE JEUNES ET DE PARENTS REÇUS DANS LES LIEUX D'ACCUEIL - dans le cadre d'accueils individuels -



Un total de **82 797** entretiens

+4% par rapport à 2022



4 493 ACTIONS COLLECTIVES + 20,7%

ayant touché



74 574 + 39,2%

Jeunes
Parents
Professionnels



6 107 ACTIONS PARTENARIALES + 6,7%

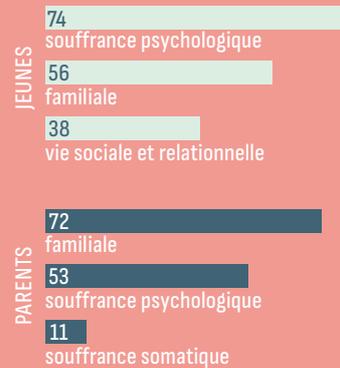
En 2023



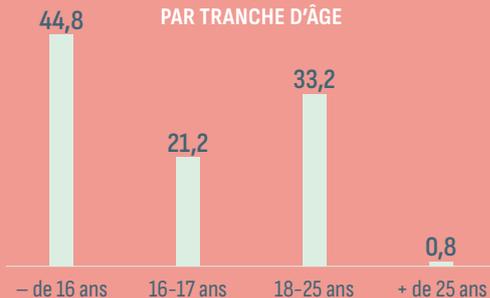
JEUNES PARENTS

reçus dans les PAEJ

3 PROBLÉMATIQUES LES PLUS COURANTES - en % des cas -



POURCENTAGE DES JEUNES ACCUEILLIS PAR TRANCHE D'ÂGE



NOMBRE MOYEN DE VISITES DES JEUNES / GLOBAL



Commission rapport unique

Réunie à trois reprises en 2023, la commission a mené un **travail de réflexion quant à l'utilisation et les besoins d'évolution de PAEJstat**. Ainsi, deux phases de mises à jour ont eu lieu pendant l'année : la principale en mars, avait pour but de faciliter la saisie et la qualification des informations. La deuxième, au dernier trimestre, a permis de fluidifier l'expérience utilisateur. Voici des exemples de nouvelles fonctionnalités proposées :

► **phase 1** : personnalisation des sous-problématiques pour chaque PAEJ ; possibilité d'indiquer des cycles pour les actions collectives ; nouveau tableau de bord par pseudo de personne accueillie ; nouvelle interface pour accéder aux activités déjà saisies et les retrouver plus facilement, etc.

► **phase 2** : diminution la longueur des pages, pour une meilleure lisibilité, et pour optimiser les processus d'enregistrement pour les PAEJ ayant les files actives les plus importantes.

Commission dynamiques régionales

Elle s'est réunie deux fois en 2023. Les membres ont travaillé sur la **mise à jour de la fiche mission des délégués régionaux**, en axant autour de trois priorités prenant en compte la diversité des structurations en régions : travailler au recensement des PAEJ et se faire identifier en tant que délégué ; organiser au moins un temps de rencontre par an ; avoir un rôle politique de représentation de l'ANPAEJ au niveau régional / départemental auprès des instances et partenaires.

La commission a également **mis à jour la fiche mission-type** attendue pour une coordination régionale salariée (laquelle sera une base vouée à évoluer en fonction des financeurs qui pourront être identifiés en région). Elle détaille des objectifs généraux, des objectifs auprès des institutions et des objectifs à l'attention des PAEJ.

Enfin, La commission a participé à l'**élaboration du programme du séminaire à l'attention des délégués et des administrateurs** qui s'est tenu le 29 novembre, intitulé « *L'animation régionale, une volonté de l'ANPAEJ* ».

Trois réunions ont été organisées pendant l'année, à l'attention des délégués régionaux et départementaux : deux par visio, sur une demie-journée, ainsi qu'une journée à Vincennes, en compagnie des administrateurs.

Par ailleurs, une quatrième visio, dédiée aux relations avec l'Éducation nationale a été faite en novembre à la demande des délégués.

Ces temps permettent de la circulation d'information du territorial vers le national et inversement, mais aussi et surtout d'aborder des questions pratiques de mise en œuvre des missions d'une délégation réalisée à titre bénévole.

Délégation suivi des salariés

Afin d'assurer le suivi et la relation avec les salariés, l'ANPAEJ a mis en place une délégation au sein du conseil d'administration, de sorte à ce qu'un binôme d'administrateurs puisse être identifié comme **personnes contacts sur toutes les questions liées aux ressources humaines ou aux conditions de travail**. Ce sont Imelda Chanoine et Mélinda Huber qui ont assuré cette délégation au premier semestre, puis Mélinda Huber seule au second semestre. Le travail principal de cette délégation a été de formaliser la charte télétravail, dont bénéficient les salariés depuis le mois de mai 2023. Puis la délégation a œuvré, en complémentarité avec le coordinateur national, au recrutement de Christine Chaubet en septembre, en tant que chargée de mission en CDD.

LA COMMISSION RAPPORT UNIQUE

→ La commission

se compose de :

- 3 administrateurs
- 3 professionnels de PAEJ utilisateurs de PAEJstat
- salariés ANPAEJ

Elle se réunit pour faire le point sur les retours utilisateurs et les demandes d'évolutions.

→ **Son objectif** est de garantir le bon fonctionnement de PAEJstat, d'anticiper les nouveaux besoins et de planifier les évolutions, dans le respect du budget prévu.

→ Une question ? Une demande d'amélioration ?

animation-territoriale@anpaej.fr
06 17 44 89 52

LA COMMISSION DYNAMIQUES RÉGIONALES

→ La commission

se compose de

- 2 administrateurs
- 2 professionnels de PAEJ
- salariés ANPAEJ

Elle se réunit pour réfléchir à la façon d'impulser des dynamiques en régions, en s'appuyant notamment sur le réseau des délégations régionales ou départementales.



Conférence-débat organisée par le CNSJ le 14 mars



Signature de la convention avec IJF, le 19 juin

Partenariats

L'association a poursuivi en 2023 un travail partenarial avec les institutions, associations, collectif ou fédérations suivantes, dans une logique de renforcement de la visibilité des PAEJ, et de mise en relation avec d'autres dispositifs complémentaires.

Citons par exemple la participation au séminaire national « *Prévention de la radicalisation* », organisé par le **CIPDR** le 13 janvier, ou encore une rencontre avec la **Fnepe** le 27 octobre, pour faire un point annuel sur les réseaux respectifs et les intérêts communs (quatre adhérents portent à la fois une EPE et un PAEJ).

Après avoir participé à la première **matinée parlementaire** en 2022, l'ANPAEJ a poursuivi sa collaboration aux travaux sur la « **prévention en santé** », sous l'impulsion du député Cyrille Isaac-Sibille, du Sénateur Xavier Iacovelli et du Professeur Franck Chauvin.

Plus de 300 acteurs de la prévention - publics et privés - se sont réunis afin d'élaborer une feuille de route sur la mise en place rapide de cette politique et sa déclinaison territoriale, pour promouvoir des environnements favorables à la santé qui permettront à nos concitoyens d'adopter de bons comportements en santé.

L'ANPAEJ a fait une contribution sur l'axe « *prévention dès le plus jeune âge* », dans le cadre de sa participation à l'atelier « *jeunesse* », en janvier. Puis nous étions présents lors de la seconde matinée parlementaire du 12 avril. La feuille de route « *prévention en santé* » a ensuite été publiée en juillet et est consultable via [ce lien](#). 

Le **Collectif national pour la santé des jeunes** (CNSJ) rassemble aux côtés de l'ANPAEJ les membres suivants : l'ANMDA, la Fnepe, la FESJ, Fil Santé Jeunes, la CNAPE, la Fédération Addiction. L'UNHAJ a rejoint le collectif début 2024,

suite à une mise en relation que nous avons opérée.

L'ANPAEJ s'est impliquée, en tant que membre fondateur, dans le secrétariat du collectif tout au long de l'année 2023 : ordre du jour et compte-rendu des quinze réunions. Le CNSJ a par exemple travaillé à la formalisation d'un règlement de fonctionnement, qui s'est finalisé début 2024.

L'ANPAEJ et l'ANMDA ont conjointement réalisé, au nom du CNSJ, deux notes dans le cadre des Assises de la Pédiatrie et de la santé de l'enfant : une contribution (constat et préconisations en matière de prévention et de bien-être des jeunes) ainsi qu'une note sur les modalités d'aller-vers.

Nous avons également été actifs dans l'organisation de la conférence-débat « **Coopérons pour la prévention et la santé des jeunes** » qui s'est tenue le 14 mars dans les locaux de la Défenseure des Droits à Paris. Ce rendez-vous a rassemblé plus de 140 personnes, parmi les réseaux des membres du collectif, mais aussi des élus et représentants d'autres dispositifs publics ou privés, intéressés par la thématique santé des jeunes. L'ouverture a été réalisée par Charlotte Caubel, Secrétaire d'État chargée de l'Enfance, et Claire Hédon, Défenseure de Droits.

Après un temps de présentation du collectif, deux sessions ont abordé les sujets suivants : « *La vie et la santé mentale des jeunes, quelles situations, quels risques pour les jeunes et les structures de prévention* », puis « *Comment mieux coopérer pour une prévention pleinement réussie ?* ». Parmi les intervenants : Éric Delemar, Défenseur des Enfants, Céline Marc de la Cnaf, Jean Michet Tassié, de la DGS, Claire Bey, de la DGESCO, Bruno Fallissard, directeur du CESP ainsi que les associations membres du CNSJ.

Dans le cadre des relations partenariales avec la Mission Jeunes de

la **CNAM**, une expérimentation a été réalisée au premier semestre 2023 entre dix PAEJ et huit CPAM. Elle a été coordonnée au national par l'ANPAEJ et la CNAM. Elle a permis de faciliter l'interconnaissance, de tester un certain nombre d'outils réalisés par la Mission Jeunes pour sensibiliser et informer les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux (NEET, étudiants précaires...) sur leurs droits en matière d'assurance maladie, et également les accompagner dans leurs démarches pour lutter contre le non recours.

Quatre étapes ont été identifiées :

- ▶ prise de contact entre les PAEJ et les CPAM et acculturation aux deux environnements ;
- ▶ diagnostic de l'existant et sélection des contenus selon les besoins ;
- ▶ formation aux outils par l'Assurance Maladie ;
- ▶ déclinaison des contenus en fonction des besoins et du contexte local.

Des recommandations seront établies pour chaque étape, et formalisées dans une note de méthode, laquelle sera communiquée à l'ensemble du réseau des PAEJ ainsi qu'à toutes les CPAM en 2024, pour un déploiement national.

Le partenariat avec **Info Jeunes France** a été formalisé sous la forme d'une convention, signée lors de notre assemblée générale du 19 juin 2023. L'objectif principal est de favoriser l'interconnaissance des réseaux, grâce à des communications communes, une mise en avant du partenariat et des relais d'informations en national ou en local, mais aussi en encourageant la réponse à des appels à projets communs.

Saluons cette nouvelle étape de notre partenariat en faveur des jeunes que nos deux réseaux accompagnent, dans leur bien-être, leur autonomie et leur capacité à être acteurs de leur parcours de vie.

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATIONS

Adopté par l'AG du 17/06/24

Marc Leray, président de l'ANPAEJ

2023 : troisième année « transitoire » entre la DGCS et la Cnaf...

Autant dire que la temporalité est très décalée entre l'exercice d'une tutelle et l'urgence de l'organisation des actions sur le terrain. Ce constat n'est pas nouveau, mais il est exacerbé par l'incertitude qui pèse sur le devenir de chaque PAEJ, dans ce nouveau contexte qui se dessine : nouveau référentiel d'agrément et principes de financements revisités avec la PS PAEJ.

Même s'il est difficile à vivre, **ce temps de décalage a été mis à profit pour que soit prise en considération la grande diversité des PAEJ** : composition, portage, implantation. La Cnaf a plus l'habitude de gérer « des équipements et des prestations » standardisés à partir de principes de gestion assez complexes, que des dispositifs d'intervention adaptés aux caractéristiques locales. C'est ce qui a rendu nécessaire un travail soutenu, de part et d'autre, d'**acculturation réciproque** : point par point, chapitre par chapitre.

Et, je dois témoigner du fait que ce travail sur le fond s'est effectué dans de bonnes conditions. D'abord au sein du Comité national de pilotage (onze Caf, cinq PAEJ, Cnaf et ANPAEJ) de 2020 à 2022, puis en bilatéral Cnaf - ANPAEJ en 2023.



→ **Le résultat : un référentiel qui respecte pour l'essentiel les spécificités des PAEJ, et des principes de financement qui assurent un doublement de l'enveloppe nationale, une pluriannualité et un principe de compensation pour accompagner les structures les plus éloignées des missions socles ou des principes de co-financement.** Mais surtout l'assurance du soutien des projets existants déjà financés et d'un temps de deux à trois ans, si nécessaire, pour faire évoluer leur projet avec l'aide active des Caf en termes de pilotage et de levier des co-financements.

Ainsi s'ouvre en 2024 la mise à l'épreuve de la rencontre entre les principes de pilotage finalisés par la Cnaf, et les réalités locales dans lesquelles les PAEJ sont inscrits depuis longtemps. Nul doute que ce choc des cultures locales nécessitera un travail tout aussi conséquent que celui qui a été réalisé au niveau national. Mais l'on sait que chaque PAEJ connaît bien cette adversité avec laquelle il a appris à composer pour faire valoir la nécessité et la pertinence de ses actions. Dans sa négociation avec la Caf et ses nombreux interlocuteurs, chaque PAEJ va pouvoir compter sur deux appuis nouveaux : le référentiel commun à tous les PAEJ, et le suivi attentif par la Cnaf et l'ANPAEJ, de la mise en place de ce nouveau cadre : soucieux autant des missions que des moyens pour les mettre en œuvre.

Poursuite du développement et de la structuration de l'association

► LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES BÉNÉVOLES

Un deuxième séminaire national a été organisé au siège le 29 novembre, sous le titre : « **L'animation régionale, une volonté de l'ANPAEJ** ». C'est un échelon indispensable pour être au plus près des réalités territoriales et des institutions compétentes sur les questions jeunesse et parentalité. C'est la raison pour laquelle depuis douze ans, des délégations régionales sont en place sur presque toutes les régions. Ce sont des adhérents de l'ANPAEJ, nommés par le conseil d'administration qui assurent bénévolement ces fonctions. Dans la même logique, et pour tenir compte des limites de la disponibilité de chacun, un niveau de délégation départementale a vu le jour depuis trois ans (voir la carte en page 2).

La structuration de la dynamique en région s'appuie également sur un deuxième volet : la promotion de **coordinations régionales ou départementales salariées**. Elles viennent en soutien de l'action plus politique des délégués bénévoles. Leur action permet de construire des liens, favoriser les échanges et les rencontres entre les PAEJ. Mais également de les appuyer sur des aspects plus techniques ou dans le cadre de projets. Quatre coordinations étaient effectives en 2023 : deux régionales (Occitanie et Bretagne), deux départementales (Yvelines et Hauts-de-Seine). Les Caf, l'ARS et les Conseils régionaux financent ces coordinations. Cela leur garantit des interlocuteurs ayant une vue d'ensemble de l'impact de l'activité des PAEJ sur leur territoire, ainsi que leur adéquation avec les différentes politiques publiques.

Nous savons que les Caf ne disposent pas de structuration régionale. Il est donc nécessaire de concevoir une « interdépartementalité » et un principe de représentation pour que les Caf puissent être parties prenantes dans les décisions stratégiques des instances régionales : ARS, Conseil régional, Pacte des solidarités. Ce principe de désignation d'un « référent thématique » existe déjà pour les PAEJ en Bretagne, et en France sur d'autres thématiques : FJT, enfance... C'est cette construction qu'il s'agit de susciter auprès des Caf région par région.

► LA JOURNÉE NATIONALE DES PAEJ

avait été suspendue du fait de la crise sanitaire. C'est avec une satisfaction partagée par l'ensemble des participants que nous renouons avec ce moment annuel. Rencontre entre les PAEJ et leurs partenaires d'action, partage sur les pratiques, mise à jour sur l'actualité des différentes politiques publiques... ce moment fédérateur renforce la dynamique associative et la reconnaissance publique des PAEJ.

FICHES DE SYNTHÈSE DES ATELIERS



Pendant la journée nationale
des PAEJ 2023, **16 sessions d'ateliers**
ont été organisées autour de **6 thématiques**. Chacun de ces
ateliers a été animé par une équipe composée d'un **animateur**,
d'un **rapporteur** et de **deux témoins** pour illustrer le thème
de l'atelier et pour amorcer les discussions.



Dans chaque atelier, une **fiche de synthèse**
a été rédigée en concertation avec tous les
participants à l'issue des échanges. Dans certains cas,
plusieurs fiches de synthèse ont été collectées pour un même
atelier. Cette fiche comporte **4 rubriques**.

LES THÉMATIQUES

A. L'ENTOURAGE DES JEUNES : QUELLE PLACE ?

B. LES LIENS AVEC LES PARTENAIRES EN SUBSIDIARITÉ : LEVIERS ET/OU FREINS ?

C. LES ACTIONS COLLECTIVES : UNE MISSION SOCLE DES PAEJ ?

D. LA DÉMARCHÉ D'ALLER-VERS, L'ENJEU DE L'ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS ?

E. LA PLURIDISCIPLINARITÉ : NÉCESSITÉ CLINIQUE ET PRATIQUE POUR LES PAEJ ?

F. QUELLES PRÉOCCUPATIONS CONTEMPORAINES POUR LES JEUNES ACCUEILLIS EN PAEJ ?

LES RUBRIQUES

LES BONNES PRATIQUES

LES ÉCUEILS À ÉVITER, DIFFICULTÉS

LA PERTINENCE DE LA PRATIQUE PAEJ

LES INTERROGATIONS ET ATTENTES

Retrouvez dans les pages suivantes la
synthèse par thématique des 65 fiches collectées
à l'issue des ateliers ainsi que les noms et les
coordonnées des équipes d'animation.

ANPAEJ 2023

Extrait du guide des bonnes pratiques réalisé à l'issue de la Journée nationale 2023

Cette journée avait deux objectifs principaux : **mettre en lumière les spécificités de la pratique PAEJ d'une part, permettre la rencontre des PAEJ avec les Caf** (une quarantaine était présente) d'autre part. Il s'agissait d'engager le processus qui sera la base de la labellisation des projets PAEJ par les Caf en 2024 (voir page 7).

Dans la tradition de notre mouvement associatif, il convenait également de formaliser un « **guide de bonnes pratiques** » à partir des thématiques que les PAEJ avaient retenues pour le travail en ateliers. Un travail rigoureux de recueil des expériences, couplé à un effort de mise en page, permet aux adhérents, depuis février dernier, de disposer d'un **document de référence utile dans la pratique au quotidien** pour réfléchir et construire les actions. Rendez-vous est d'ores et déjà donné pour la journée nationale 2024, toujours au Ministère des Solidarités, le 9 octobre.

COMPTE-RENDU DES ATELIERS

DE LA JOURNÉE NATIONALE PAEJ 2023

AINSI QUE LA SYNTHÈSE DE :

- Arbre à paroles des jeunes et des parents / des professionnels
- Enquête de satisfaction de la journée nationale 2023



ANPAEJ 2023

Extrait du guide des bonnes pratiques réalisé à l'issue de la Journée nationale 2023

► PAEJSTAT

Le SI pour la saisie et le suivi d'activité bénéficie d'améliorations continues grâce aux remontées des utilisateurs. C'est un travail conséquent que réalisent nos salariés avec réactivité et disponibilité : assistance, conseil, formation sur site ou en ligne, administration et maintenance de l'outil... il faut mettre en lumière ce « back office » pour bien réaliser le service rendu aux PAEJ, pour faciliter l'enregistrement de leur activité autant que la génération de leurs rapports. Dans la suite des travaux engagés depuis trois ans entre la Cnaf et l'ANPAEJ pour faire converger les indicateurs et les intégrer dans PAEJstat, il est prévu un plan de travail à partir de 2024. Il s'agira de tenir compte des évolutions du logiciel de la Cnaf tout en les intégrant dans PAEJstat, toujours dans un objectif de « rapport unique » visé par l'ANPAEJ. Il y a également un enjeu supplémentaire, celui de la « **visibilité des PAEJ** » pour contribuer à leur reconnaissance dans les enjeux de pilotage locaux et nationaux (voir page 7).



► LE COLLECTIF NATIONAL POUR LA SANTÉ DES JEUNES (CNSJ)

composé de sept associations nationales œuvrant pour la santé et le « bien-être » des jeunes, a organisé à Paris, le 14 mars 2023, une conférence-débat sous le titre : « **Coopérons pour la prévention et la santé des jeunes** ». Le collectif a souhaité interroger les différents Ministères et la Cnaf, autant sur leurs actions que sur leur niveau de coopération entre eux et avec les associations nationales (voir page 13).



RAPPORT FINANCIER

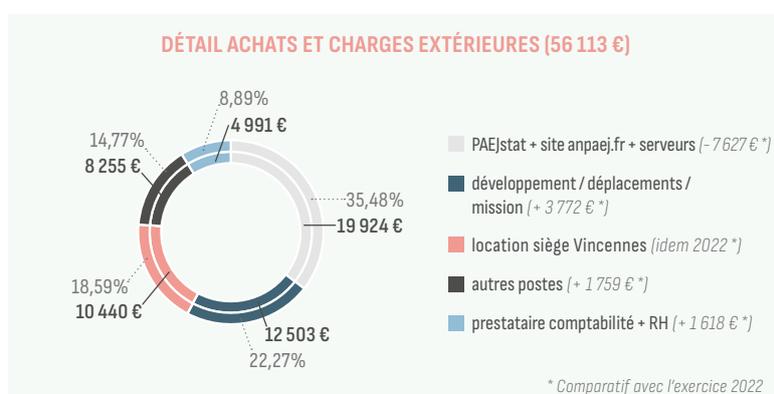
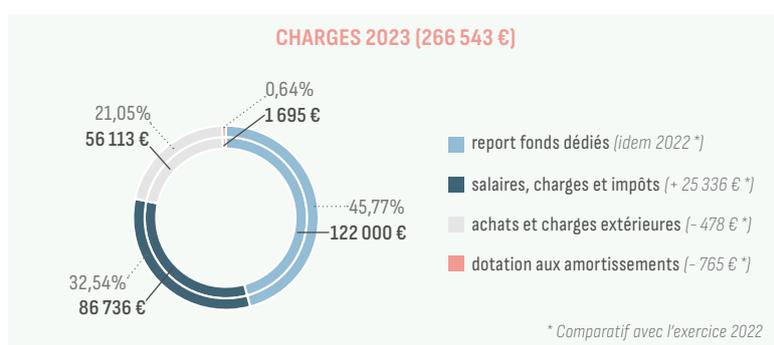
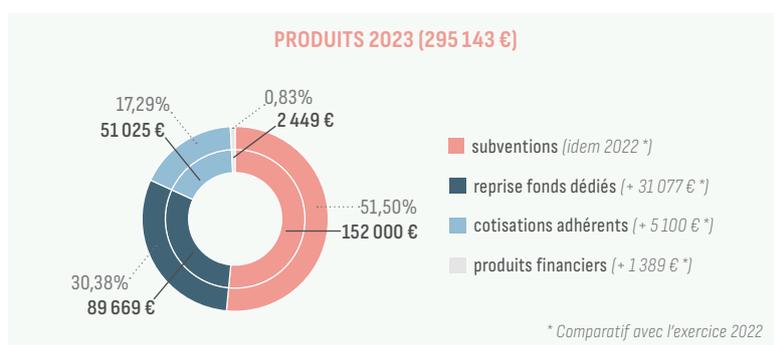
Adopté par l'AG du 17/06/24

Le bilan annuel s'établit à 432 805 € (voir les comptes annuels).

Le compte de résultat établit un total des produits à 295 143 € (+ 37 528 € par rapport à l'année précédente), et un total de dépenses à 266 543 € (+ 24 091 €). Soit un excédent de 28 600 € (+ 13 437 €). Ce résultat positif est dû :

- à l'augmentation des adhésions d'une part : + 15 (146 contre 131 en 2022), soit + 5 100 € (51 025 € contre 45 925 €) ;

- et d'autre part à la diminution des charges de personnel (congé parentalité sur six mois de Juliette, et remplacement sur trois mois de Christine).



Les achats et charges externes (56 113 €) sont équivalentes à 2022 (- 478 €). Les trois principaux postes évoluent de la façon suivante : PAEJstat (- 7 627 €), car les mises à jours sont reportées sur 2024 afin de s'harmoniser avec le nouveau référentiel. Le poste développement (déplacement/mission) (+ 3 772 €) augmente avec l'organisation des événements régionaux et la Journée nationale. La location du Siège est équivalente à l'an dernier (10 440 €).

Suite aux délibérations de l'AGO du 19 juin 2023 :

- la provision pour indemnités de départ en retraite a été mise en place sur l'exercice 2023 pour un montant de 264 € (sur la base des caractéristiques des trois salariés présents) ;
- l'excédent de 15 163 € a été affecté en réserves dans les fonds propres de l'association.

Les fonds dédiés :

En accord avec nos tutelles (DGCS et Cnaf) des fonds dédiés ont été constitués dès 2019 sur trois lignes :
- Pour la DGCS : pour le SI PAEJstat
- et pour le salaire du Coordinateur national ;
- Pour la Cnaf : pour le salaire du chargée de mission.

Les délais de notification des subventions et de recrutement d'une part, ainsi que la crise sanitaire d'autre part, ont décalé les prises de postes : au 03/02/2020 pour le coordinateur et au 18/01/2021 pour la chargée de mission.

Principe de variation des fonds dédiés :

Le fonds dédié de la DGCS de 60 000 € pour le SI PAEJstat, a été soldé sur l'exercice 2021 par le règlement de la facture à la livraison du logiciel ; Le montant des subventions de l'année liées aux salaires est placé en « report en fonds dédiés ». À la fin de chaque exercice, et par ordre d'ancienneté, ces fonds sont mobilisés en « reprise de fonds dédiés » pour payer les salaires de l'année qui se clôture. Ainsi, les fonds dédiés Cnaf 2021 ont payé les salaires 2023 pour Juliette et Christine. Pour Mickaël, du fait de la carence du poste entre juillet 2021 et août 2022, les fonds dédiés DGCS 2020 et 2021 ont payé le salaire 2023.

Affectation du résultat 2023 :

Le résultat 2023 s'élève à 28 600 €. L'ANPAEJ souhaite continuer de renforcer ses fonds propres, en affectant ce résultat en fonds associatif.

SIGLES



AG(O) : assemblée générale (ordinaire)

ANMDA : association nationale des maisons des adolescents

ANPAEJ : association nationale des points accueil-écoute jeunes

ARS : agence régionale de santé

CA : conseil d'administration

CESP : centre de recherche en épidémiologie et santé des populations

C(n)af : caisse (nationale) des allocations familiales

CNAM : caisse nationale de l'assurance maladie

CNSJ : collectif national pour la santé des jeunes

COG : convention d'objectifs et de gestion

CPAM : caisse primaire d'assurance maladie

CPO : convention pluriannuelle d'objectifs

CPOG : contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (État / Cnaf)

DD : délégué départemental de l'ANPAEJ

DGCS : direction générale de la cohésion sociale

DGESCO : direction générale de l'enseignement scolaire

DGS : direction générale de la santé

DIPLP : délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

DR : délégué régional de l'ANPAEJ

EPE : école des parents et des éducateurs

FESJ : fédération des espaces santé jeunes

FJT : foyer de jeunes travailleurs

Fnepe : fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs

IJF : info jeunes france

NEET : (not in employment, education or training) désigne les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

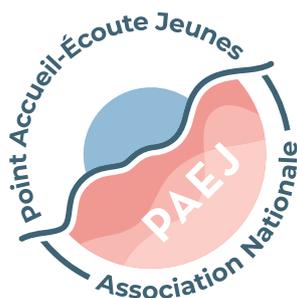
PAEJ : point accueil-écoute jeunes

PS : prestation de service

(SG)-CIPDR : (secrétariat général du) comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

SI : système d'information

UNHAJ : union nationale pour l'habitat des jeunes



À propos de l'ANPAEJ, Association Nationale des Points Accueil-Écoute Jeunes

L'ANPAEJ est une association loi 1901. Elle anime, fédère et représente le réseau des PAEJ auprès des pouvoirs publics. Elle s'engage pour une politique ambitieuse de prévention, globale et généraliste, en faveur de la jeunesse et de son entourage. Elle mène par ailleurs des travaux de réflexion et de mise en commun de pratiques à destination des professionnels dans les territoires. Enfin, l'association a élaboré et gère le logiciel PAEJstat, construit par et pour les professionnels des PAEJ afin de permettre le suivi d'activité.

Constitués d'équipes pluridisciplinaires, les PAEJ ont pour mission d'intervenir sur le lien social au point où il menace de se rompre (décrochage scolaire, lutte contre l'exclusion sociale, prévention de la radicalisation, mal-être, problèmes familiaux, addictions, harcèlement, vie amoureuse, sexualité...). Ce sont des structures d'accueil et d'écoute désinstitutionnalisées, généralistes, inconditionnelles et gratuites, permettant le repérage et l'accompagnement d'adolescents et de jeunes adultes (12-25 ans) confrontés à des questionnements ou difficultés spécifiques. Il s'agit autant de prévenir les ruptures que d'accompagner la réinscription sociale des jeunes et de soutenir leur entourage, grâce à des accueils physiques ou téléphoniques, un accompagnement individuel, des actions collectives et une démarche d'aller-vers (dont la présence éducative en ligne).

Les salariés

CLÉMENT LE GOFF **Chargé de mission**

animation-territoriale@anpaej.fr
06 17 44 89 52



MICKAËL POURTIER **Coordinateur national**

coordination-nationale@anpaej.fr
06 46 39 72 16



www.anpaej.fr

ANPAEJ - RAPPORT ANNUEL 2023

Directeur de la publication
Marc Leray

Conception et coordination
Mickaël Pourtier

Création et réalisation graphique
Orane Preux - www.oranepreux.net

Crédits photographiques
©ANPAEJ - Couverture : arbre à parole
des PAEJ, témoignages de jeunes
accueillis en PAEJ, rassemblés à l'été
2023 / p.10 : Lydia Aubin